

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

Sommaire :

Article 1	NATURE DE LA COMPETITION
Article 2	REGLES ET TABLEAUX
Article 3	CRITERES DE PARTICIPATION
Article 4	MODALITES D'INSCRIPTION
Article 5	MODALITES D'ORGANISATION
Article 6	ARBITRAGE & LITIGES
Article 7	CLASSEMENT ET RÉSULTATS
Article 8	CAHIER DES CHARGES
Article 9	ASSISTANCE MEDICALE
Article 10	APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

Article 1 : NATURE DE LA COMPETITION

1.1 Champ d'application

Le Comité Départemental Badminton Mayenne organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert aux catégories : poussins (es), benjamins (es), minimes, cadets (tes) et Juniors.

1.2 Dénomination

Cette compétition est appelée le « Trophée Départemental Jeunes » (TDJ) et s'adresse aux licenciés FFBAD du département de la Mayenne.

1.3 Date & Lieu

Les dates et lieux des différentes journées du « Trophée Départemental Jeunes » sont définis à chaque début de saison en fonction du calendrier fédéral et du calendrier de la Ligue de Badminton des Pays de Loire. Les lieux sont définis d'un commun accord entre le Comité Départemental Badminton Mayenne et les clubs organisateurs.

Les modalités d'organisation sont définies selon le cahier des charges du Comité Départemental Badminton Mayenne.

Deux TDJ seront support du DDP pour les poussins (inscriptions par année de naissance) et seront qualificatifs pour les DRP.

1.4 Déroulement de la compétition

Plusieurs étapes sont prévues au calendrier en simple, doubles ou mixtes (voir en annexe)

Article 2 : REGLES ET TABLEAUX

2.1 Règles

Le circuit du " Trophée Départemental Jeunes " se déroule selon les règles de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

2.2 Tableaux

Voir annexe pour la formule de chaque TDJ (elles seront définies suite au positionnement des clubs sur les compétitions, par rapport à la taille de salles).

- Les TOP seront constitués dans l'ordre du classement CPPH au jour du tirage au sort (J15)
- Les Têtes de séries seront désignées en fonction du classement du CPPH

2.3 Le TDJ sera géré sur Badnet, agréé par la FFBAD.



Article 3 : CRITERES DE PARTICIPATION

Maison des Sports – 109 Avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL

Tel : 02 43 56 80 59 Port 06 41 12 26 67

3.1 Licences :

comite53.bad@gmail.com

site : www.comite53badminton.fr

Seuls sont admis à participer à cette compétition, les joueurs (ses) licencié (e)s à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL
tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

4.1 Inscriptions

Les inscriptions pour les journées du Trophée (TDJ) sont obligatoires et sont à saisir J-15 dernier délai sur Badnet

- Le Mail pour contacter la commission jeunes est :
- viesportive.comite53.bad@gmail.com

4.2 Montant inscription

Le montant d'une inscription par joueur à une étape est de **5 euros**.
La facturation est réalisée par le comité aux clubs après la compétition

4.3 Le délai d'inscription :

- Est indiqué sur le calendrier communiqué aux clubs en début de saison et téléchargeable sur le site du Comité 53 Badminton : <https://comite53bad.sportsregions.fr/>
- Les inscriptions sont à faire 15 jours avant la date du TDJ sur Badnet
- En cas de retard les engagements du club ne seront pas retenus pour le TDJ.

4.4 Clause Particulière en cas de surnombre.

- Si la capacité d'accueil est inférieure aux nombres de joueurs inscrits, le comité se réserve le droit de supprimer certains tableaux et/ou catégories

4.5 Accompagnateurs

Nonobstant la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué responsable nommé par le club et présent le jour de la compétition jusqu'à la dernière qualification des joueurs de son club. Le représentant du club devra se présenter au JA en arrivant à la salle. Le juge-arbitre ou le responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre ou au responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne lors du pointage.



4.6 Forfait des joueurs

Lorsqu'un joueur est forfait après son inscription il faut

- Prévenir au plus tôt la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne (comite53bad@gmail.com)
- Fournir un certificat médical à envoyer à la Ligue des Pays de la Loire (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr) dans les 5 jours qui suivent la compétition avec une

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL
tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

copie au Comité Départemental Badminton de la Mayenne
(viesportive.comite53.bad@gmail.com).

- Justifier cette absence en cas de force majeure
- Toute absence non justifiée sera passible d'une suspension pour la prochaine journée du TDJ.
- Toute absence non justifiée au tirage au sort, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé. - En cas d'absence justifiée, le montant de l'inscription ne sera pas facturé au club par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

Article 5 : MODALITES D'ORGANISATION

5.1 Club organisateur

Le club organisateur a la responsabilité de tenir la table de marque et la gestion de la journée du TDJ. Il s'engage à respecter le cahier des charges défini par le Comité Départemental Badminton Mayenne. Pour ce faire, il communiquera le nom du GEO référent à la commission vie sportive, afin de faire la déclaration Pona.

5.2 Comité Départemental Badminton de la Mayenne

Le Comité Départemental Badminton Mayenne s'engage

- À déléguer un responsable de la Commission Jeunes
- À fournir tous les éléments relatifs à cette compétition.

Le Comité Départemental Badminton Mayenne sollicite la présence d'un juge-arbitre du département. Sa présence sera fonction de sa disponibilité.

5.3 Horaires indicatifs et pointage

5.3.1 Les horaires

Samedi : accueil et pointage des joueurs 08H30, début des matchs 09H00 au minimum. Fin 18H30 au maximum.

Dimanche : accueil et pointage des joueurs 8H30, début des matchs à 9H00 au minimum. Fin à 17H30 au maximum.



L'objectif est de réduire les amplitudes horaires des TDJ : 10 h /17 h

Maison des Sports – 109 Avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL

Voir le tableau en annexe. Tel : 02 43 56 80 59 Port 06 41 12 26 67

comite53.bad@gmail.com

site : www.comite53badminton.fr

5.3.2 Responsable Club

Chaque responsable de club pointe l'ensemble de ses joueurs à la table de marque. Il a d'autre part, obligation de prévenir la table de marque du départ du TDJ de l'ensemble de ses joueurs.

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL
tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes		Adoption C.D.	10/09/2025
			Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
			Validité :	Saison 2025/2026

5.4 Affichage

Le présent règlement du TDJ est affiché dans la salle ou tout du moins être à disposition sur un support informatique (ordinateur Codep53 Badminton) à charge de l'organisateur.

Les tableaux doivent être affichés dans la salle

L'échéancier(s) doit être affiché.

5.5 Volants et tenues vestimentaires

5.5.1 Les volants

Ils sont à la charge des CLUBS.

- Volants plastiques pour les joueurs "non classés"
- Volants plumes pour les joueurs classés
- Si un match oppose un joueur NC à un joueur classé, le choix du volant se fait par le joueur classé.

Chaque joueur doit se présenter à ses matchs avec un nombre suffisant de volants.

5.5.2 Tenues vestimentaires

- Un maillot aux couleurs du club est souhaité et recommandé.
- Le port du short ou la jupe est obligatoire (hors bermuda, caleçon et pantacourt)
- Le port du pantalon de survêtement pendant les matchs ne pourra être autorisé par le juge-arbitre que dans des cas particuliers ou lorsque les conditions de température dans la salle les rendent nécessaires.

5.6 Matches

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points pour toutes les catégories.

5.7 COACHING

- Un seul coach est autorisé à conseiller le joueur lorsque le volant n'est pas en jeu.
- Le coach sera placé derrière le terrain du côté de son joueur.

Pour les Poussins/ Benjamins, les recommandations fédérales sont applicables : coaching autorisé uniquement à 11 et entre chaque set.

Pour les Minimes et Cadets : le coach est autorisé à conseiller le joueur lorsque le volant n'est pas en jeu, c'est-à-dire entre les points (le jeu doit être continu), 60 secondes à 11 pts, 120 secondes entre chaque set.

5.8 Salles

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.



Maison des Sports – 109 Avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL

Article 6 : ARBITRAGE & LITIGES

Tél : 02 43 56 80 59 Port 06 41 12 26 67

comite53.bad@gmail.com

site : www.comite53badminton.fr

6.1 Les joueurs

- Lors de la compétition sont amenés à scorer.
- En poule les gagnants scorent
- En phase finale les perdants scorent

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL

tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes		Adoption C.D.	10/09/2025
			Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
			Validité :	Saison 2025/2026

6.2 Arbitrage

Les scoreurs désignés doivent se présenter rapidement à la table de marque

Le scoring s'effectue debout et seul (ou avec un responsable de son club en cas de difficulté)

6.3 Litiges

Le Juge-Arbitre présent est responsable SEUL du bon fonctionnement de la compétition.

Article 7 : CLASSEMENT ET RÉSULTATS

Les résultats sont communiqués à la Ligue des Pays de la Loire pour la prise en compte des classements individuels, ceux-ci sont envoyés par le GEO désigné de la compétition

Article 8 : CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges indique une ligne de conduite à adopter par tous les clubs organisateurs

Son but principal est le bien être des joueurs et des accompagnateurs. C'est la commission jeunes du Comité qui est responsable de l'organisation de chaque TDJ

8.1 Obligations du Comité Départemental Badminton de la Mayenne :

Nommer un ou plusieurs Juge-Arbitre(s) et prise en charge des frais

Accompagner sur la préparation du TDJ si nécessaire

Valider la compétition par le Juge Arbitre désigné avant toute diffusion

8.2 Obligations du Club :

- Préparer des tableaux, les convocations des joueurs et les envoyer aux clubs par son GEO après validation du JA référent.
 - De tenir de la table de marque
 - De s'assurer de la présence d'un ordinateur et d'une imprimante (Papiers et accessoires)
 - Ainsi que d'un Micro/Sono
 - De placer un panneau pour affichage du règlement ; des poules et des résultats
 - De disposer d'un nombre suffisant de tablettes et stylos par terrain pour le scorage des matchs
 - De disposer également de rallonges électriques et multiprises
-
- De mettre en place la table de marque (informatique et affichage) avant l'arrivée des joueurs.



8.3 Terrains

Les courts doivent contenir : Maison des Sports – 109 Avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL

Un nombre équivalent de classeurs à points avec supports/terrain (scores).
Tel : 02 43 56 80 59 Port 06 41 12 26 67
comite53.bad@gmail.com site : www.comite53badminton.fr

Un numéro /terrain (visible de la table de marque)

Un plot indicateur/terrain (3^{ème} set)

Un récipient pour volants usagés/terrain

Installation des courts avant l'arrivée des joueurs

Une surface de jeu propre

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL

tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

Une délimitation de l'aire de jeu et gradin (cordages/Plots selon les possibilités de la salle)
Des filets en bon état et des poteaux sécurisés

8.4 Environnement de la salle

La salle doit contenir :

- Des poubelles en nombre suffisant
- Un éclairage en bon état
- Une lumière du jour maîtrisée (obturation fenêtres et verrières)

8.5 Buvette

- Un sandwich ou un croque au prix maximum de 1,50 €
- Une boisson au prix maximum de 1 €
- Une tarification raisonnable pour l'ensemble des produits vendus
- L'installation de la buvette doit être faite avant l'arrivée des joueurs.

Article 9 : ASSISTANCE MEDICALE

Une trousse de premier secours complète est à disposition sur le site de la compétition.
Un moyen de communication est à disposition pour prévenir un service médical d'urgence.

Article 10 : APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT

Les organisateurs, les juges-arbitres de cette compétition et les dirigeants de clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.



Maison des Sports – 109 Avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL
Tel : 02 43 56 80 59 Port 06 41 12 26 67
comite53.bad@gmail.com site : www.comite53badminton.fr

Comité Départemental de Badminton de la Mayenne - Maison des Sports – 109 bis Av. Pierre de Coubertin- 53000 LAVAL
tél. 06 41 12 26 67 Messagerie : comite53.bad@gmail.com Site internet : <https://comite53bad.sportsregions.fr>

	Règlement du Trophée Départemental Jeunes	Adoption C.D.	10/09/2025
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2025
		Validité :	Saison 2025/2026

LISTING TDJ CODEP 53

2025-2026

Date	Compétition	Format compétition	Catégorie	Lieux	Jours	Objectif horaire	Date limite d'inscription
11-12 octobre 2025	TDJ 1	SIMPLES TOP DE 8	Poussins	CRAON	Samedi	9-18h	03/10/25
			Minimes				
			Juniors				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				
08-09 novembre 2025	TDJ 2 + DDP1 (MB et Poussins par année d'âge)	SIMPLES TOP DE 8 et tableaux pour le DDP	Poussins	MONTENAY	Samedi	9-18h	29/10/25
			Minimes				
			Juniors				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				
24-25 janvier 2026	TDJ 3	SIMPLES TOP DE 8	Poussins	CHANGE	Samedi	9-18h	14/12/25
			Minimes				
			Juniors				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				
7-8 février 2026	TDJ 4 +DDP2 (MB et Poussins par année d'âge)	SIMPLES TOP DE 8 et tableaux pour le DDP	Benjamins	LES PLUMES LAVALLOISES	Samedi	9-18h	28/01/26
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
			Juniors				
07-08 mars 2026	TDJ 5	DOUBLES ET MIXTES Poule de 5	Benjamins		Samedi	9-18h	25/02/26
		SIMPLE JUNIORS	Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
			Juniors				
11-12 avril 2026	TDJ 6	SIMPLES TOP DE 8	Benjamins	BOMCHAMP	Samedi	9-18h	01/04/26
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
			Juniors				
23-24 mai 2026	TDJ 7	SIMPLES TOP DE 8	Benjamins	PRE EN PAIL	Samedi	9-18h	13/05/26
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
			Juniors				